

Délibération n°2023-03-20

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.1.1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Mise à jour du tableau des emplois permanents**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	56
Pouvoirs	13
Votants	69

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Arfeuillère Christophe	à	Pierre Chevalier	Junisson Mady	à	Martine Pannetier
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Mazière Daniel	à	Philippe Roche
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Cornelissen Tony	à	Marilou Padilla-Ratelade	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Granet Henri	à	Laurence Boyer	Peyraud Serge	à	Daniel Joly
			Ribeiro Sophie	à	Jean-Marc Sauviat

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Saugeras Michel (représenté) ; Vignal Isabelle.

Délibération n°2023-03-20

Vu l'article 313-1 du Code général de la fonction publique ;

Vu les décrets relatifs aux cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération relative au tableau des emplois en date du 6 avril 2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Le Président explique qu'un renfort de la direction de la communication et de l'évaluation vise à optimiser l'organisation de cette direction notamment en renforçant la mise en œuvre des actions de communication et des événements ainsi que la qualité et la cohérence des supports.

D'autre part, l'activité du service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme créé en décembre 2021 nécessite le recrutement d'un troisième instructeur des autorisations du droit des sols.

Par conséquent, il propose à l'assemblée d'adopter la modification du tableau des emplois comme suit :

↳ en créant 2 postes de rédacteur (catégorie B) à temps complet pour exercer les fonctions de chargé de communication pour l'un et celles d'instructeur des autorisations du droit des sols pour le second ; ces emplois pouvant être occupés par un agent contractuel dans les conditions réglementaires.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 28 juin 2023 comme présenté en annexe.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 27 juin 2023

Le président,
Pierre Chevalier





HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 27 juin 2023

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le



ID : 019-200066744-20230627-20230320-DE

Grades	Cat.	Effectifs budgétaires			Effectifs pourvus		
		TC	TNC	Total	TC	TNC	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE							
DGS	A	1		1	1		1
Attaché hors classe	A	1		1	1		1
Attaché principal	A	2		2	1		1
Attaché	A	12		12	8		8
Rédacteur principal 2ème classe	B	4		2	2		2
Rédacteur	B	9		9	7		7
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	6	1x3h 1x30h	8	5	1x30h	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	5	1x23h	6	4	1x23h	5
Adjoint administratif	C	8		8	8		8
				49			39
FILIERE ANIMATION							
Animateur principal de 1ère classe	B	1		1	1		1
Animateur principal de 2ème classe	B	1		1	0		0
Animateur	B	2		2	1		1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	6		6	2		2
Adjoint d'animation	C	21	1x4,83h 1x26,25 h 1x28h	24	22	1x26,25 h 1x28h	24
				33			28
FILIERE CULTURELLE							
Assistant de conservation du patrimoine prin	B	1		1	0		0
Assistant de conservation	B	1		1	1		1
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	2		2	2		2
Adjoint du patrimoine principal de 2ème clas	C	2		2	2		2
Adjoint du patrimoine	C	4		4	3		3
				10			8
FILIERE SPORTIVE							
Conseiller des activités physiques et sportive	A	1		1	0		0
Educateur des activités physiques et sportive	B	1		1	1		1
				2			1
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieur principal	A	1		1	1		1
Ingénieur	A	5		5	5		5
Technicien principal de 2ème classe	B	3		3	1		1
Technicien	B	6		6	3		3
Agent de maîtrise principal	C	3		3	2		2
Agent de maîtrise	C	3		3	2		2
Adjoint technique principale de 1ère classe	C	2		2	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	17		17	14	1x29,5h	15
Adjoint technique	C	27	1x10h 1x26h 1x28h 1x29,5h	32	27	1x10h 1x19,60 h	29
				71			58
FILIERE MEDICO-SOCIAL							
Educateur principal de jeunes enfants	A	1		1	0		0
Educateur de jeunes enfants	A	4		4	3		3
Auxiliaire de puériculture classe normale	C	3		3	1		1
Agent social	C	1		1	1		1
				9			5
TOTAL GENERAL				174			139